

ENQUÊTES PUBLIQUES

MAIRIE DE CHAMBLY

Par arrêté du 15/09/25 le maire de Chambly a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Chambly. M. Christophe DE PONTON D'AMECOURT a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif d'AMIENS le 23/07/25.

L'enquête publique sur le RLP de Chambly se déroulera en mairie du **vendredi 03/10/25 9h au mardi 04/11/25 17h inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le **03/10/25 de 9h à 12h**, le **22/10/25 de 13h30 à 16h30** et le **04/11 de 14h à 17h**.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de RLP & le registre seront à disposition du public, et celui-ci pourra formuler ses observations soit sur le registre papier dédié à cet effet, soit par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à la mairie (Place de l'Hôtel de Ville 60230 CHAMBLY), soit par voie électronique à l'adresse suivant : urbanisme@ville-chambly.fr

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier. Celui-ci sera également téléchargeable depuis le lien suivant :

<https://www.ville-chambly.fr/mes-services/espace-public-urbanisme/urbanisme/le-reglement-local-de-publicite-rlp>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant 1 an, en mairie ou sur le site internet de la commune.

Le dossier de RLP, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, puis annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chambly.

Le Maire : David LAZARUS
